

	COMPTE-RENDU	Référence	CM13122018
		Document du	14122018
		Version n°	1
		Page n°	1
Conseil Municipal du jeudi 13 décembre 2018			

Compte-Rendu de la Séance du Conseil Municipal du jeudi 13 décembre 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué en date du 07 décembre 2018, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Joël GUIN, Maire, à l'Hôtel de Ville, le jeudi 13 décembre 2018 à 19 h 30.

Étaient présents : M. LE MAIRE, Mme DUMONT, M. BORIE, Mme PETIT, M. STEUDTNER, Mme DURIEU, Mme TONEGUZZO-CASTAN (arrivée à 20 h 25), M. GARCIA, M. DOUCENDE, M. DALL'ORSO, M. ROUX, M. VERDET, Mme LABAREILLE, M. ROSSI, M. DEFONTENAY, Mme GOTTRA, Mme ORTIGOSA, Mme THOMAS, Mme RIEU, Mme BENARFA, M. POIRET (arrivé à 19 h 36), M. FALLAMI, M. COTTAREL, Mme FALLET-MICHEL, M. PONS Christophe, M. KARKRI (arrivé à 19 h 45), Mme VERA. **Ont donné procuration** : M. ROUVEIROL, Mme PELLEGRIN, Mme DAVID, Mme TALET. **Absents** : M. BIGOU, Mme RADOSAVLJEVIC.

Conseillers en exercice : 33 Conseillers présents à l'ouverture de la Séance : 25 Procurations : 4 Quorum : 17

La séance est ouverte à 19 H 35 par M. Joël GUIN, Maire,

M. le Maire invite les membres de l'assemblée à observer une minute de silence à la mémoire de M. Thomas PONS, Conseiller Municipal de la Commune, récemment disparu.

Arrivée de M. POIRET à 19 h 36.

Il rappelle aux conseillers municipaux le dépôt des accusés de réception et l'émargement de la fiche de présence.

Il propose pour Secrétaire de Séance Mme Martine DURIEU, élue à l'Unanimité.

Il donne lecture des procurations.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 04 octobre 2018 est approuvé à l'Unanimité après prise en compte d'une observation du Groupe Vedène Autrement concernant la transcription d'une intervention relative aux désagréments liés au nouveau sens de circulation dans deux rues de la Commune.

Information

M. le Maire donne lecture du calendrier prévisionnel du prochain Conseil Municipal qui se déroulera le jeudi 07 mars 2019.

	COMPTE-RENDU	Référence	CM13122018
		Document du	14122018
		Version n°	1
		Page n°	2
Conseil Municipal du jeudi 13 décembre 2018			

Il demande à l'assemblée l'autorisation de soumettre ce soir une motion d'opposition à la fusion des structures des Missions Locales au sein du Pôle Emploi, laquelle lui est accordée à l'Unanimité.

Il donne la parole à Mme DUMONT, 1^{ère} Adjointe, déléguée aux Affaires Sociales, pour présenter la motion suivante :

Motion d'opposition aux expérimentations visant à fusionner les structures de la Mission Locales au sein du Pôle Emploi

Le 18 juillet dernier, en l'absence de toute concertation, le Premier Ministre a proposé « des expérimentations visant à fusionner les structures de la Mission Locale au sein de Pôle Emploi avec une gouvernance adaptée ».

En septembre 2018, ces propositions ont été reprises dans une note établie par la Direction Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle et par Pôle emploi. Cette note, qui définit les « éléments de méthode » à destination des DIRECCTE et des Directions Régionales de Pôle emploi sur les « expérimentations Missions Locales », a été écrite sans concertation avec les élus.

Considérant que l'Association des Maires de France et l'Union Nationale des Missions Locales refusent cette mise sous tutelle des Missions Locales par Pôle Emploi, qui ne simplifiera pas les démarches des jeunes usagers du service public de l'emploi.

Considérant que les élus ne veulent pas abandonner leurs responsabilités et confier la gestion et l'animation des équipes des Missions Locales à Pôle Emploi, tout en maintenant leurs contributions financières.

Considérant qu'il est nécessaire de rappeler l'attachement des élus aux Missions Locales, présidées par les représentants des collectivités locales, qui exercent un service public de proximité auprès des jeunes et des entreprises.

Considérant que, grâce à la présence des élus, les Missions Locales pilotent l'élaboration et la mise en oeuvre d'une politique territoriale favorisant l'accès des jeunes à l'emploi et à l'autonomie, en partant de leurs projets, en lien direct avec le contexte des bassins d'emploi. Elles sont à la fois les acteurs territoriaux des politiques de jeunesse et les opérateurs du déploiement des dispositifs publics d'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Considérant que d'éventuelles expérimentations de fusion de Missions Locales avec Pôle Emploi, dont la configuration même serait irréaliste, remettraient en cause la spécificité de l'accompagnement global et personnalisé des jeunes et l'ancrage territorial des Missions Locales, reposant sur l'engagement politique et financier fort des élus, gage de la performance de leurs actions.

	COMPTE-RENDU	Référence	CM13122018
		Document du	14122018
		Version n°	1
		Page n°	3
Conseil Municipal du jeudi 13 décembre 2018			

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

S'OPPOSE, de manière générale, à toute expérimentation visant à fusionner les structures des Missions Locales au sein de Pôle Emploi,

S'OPPOSE, en particulier, à toute expérimentation de ce type concernant la Mission Locale Jeunes du Grand Avignon,

DEMANDE au représentant de l'Etat dans le Département de veiller à ce qu'aucune expérimentation ne soit lancée concernant la Mission Locale Jeunes du Grand Avignon.

Proposition adoptée à l'Unanimité

M. le Maire passe ensuite à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour de la séance.

Arrivée de M. KARKRI à 19 h 45.

A – Finances/Économie/Commerce/Artisanat

Finances

A1 – Décision Modificative n° 2 – Budget Principal 2018

Sur proposition de M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal approuve la décision modificative n° 2 au Budget Principal de la Commune qui s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 460 322 €, et en section d'investissement à 439 889 €.

Proposition adoptée par 22 Pour, 3 Contre et 5 Abstentions

A2 – Autorisation de programme et de crédit de paiement (APCP) 3^{ème} Groupe Scolaire - Actualisation

Sur proposition de M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal accepte, suite à l'attribution d'une subvention par l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) d'un montant de 337 190 € pour la construction du 3^{ème} Groupe Scolaire, l'ouverture pluriannuelle des crédits budgétaires en recettes sur les années 2018 et 2019, soit le versement de 101 157 € la première année, et 236 033 € la seconde.

Proposition adoptée par 22 Pour et 8 Abstentions

A3 – Ouverture par anticipation des crédits d'investissement 2019

Sur proposition de M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal décide, dans l'attente du vote du Budget Primitif 2019 qui n'interviendra qu'en avril prochain, de l'ouverture par anticipation des crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget précédent comme suit :

	COMPTE-RENDU	Référence	CM13122018
		Document du	14122018
		Version n°	1
		Page n°	4
Conseil Municipal du jeudi 13 décembre 2018			

- au chapitre 20 pour un montant de 152 647 €,
- au chapitre 204 pour un montant de 1 250 €,
- au chapitre 21 pour un montant de 277 847 €,
- au chapitre 23 pour un montant de 617 750 €.

Proposition adoptée par 22 Pour, 3 Contre et 5 Abstentions

A4 – Avances sur subventions 2019

Sur proposition de M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal décide d'allouer, par avance, une partie des subventions de l'exercice 2019 au Centre Communal d'Action Sociale, à l'association AVAL ainsi qu'à l'association du COSEM afin d'en assurer le fonctionnement dans l'attente du vote général des attributions intervenant durant le 2^{ème} trimestre de l'année, comme suit :

- | | |
|---|-----------|
| - Centre Communal d'Action Sociale..... | 250 000 € |
| - Association AVAL..... | 15 000 € |
| - Association du COSEM..... | 6 000 € |

Proposition adoptée par 27 Pour et 3 Abstentions

A5 – Solde subvention 2017 – Association « Maison Crèche la Popinette »

Sur proposition de M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, et conformément à la convention signée entre la Commune et l'Association « Maison Crèche La Popinette » en date du 20 janvier 2015, le Conseil Municipal décide d'allouer le solde de la subvention attribuée à l'association pour l'exercice 2017, pour un montant de 12 556,77 €.

Proposition adoptée par 27 Pour et 3 Abstentions

A6 – Admissions de créances en non-valeur et créances éteintes

Sur proposition de M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal décide d'admettre en non-valeur une somme de 407,05 € correspondant à des montants qui n'ont pu être recouverts auprès d'un redevable (impayés cantine) et prend acte des créances éteintes transmises par le Comptable Public pour un montant total de 3 881,19 € correspondant à des montants constatés en irrécouvrabilité dans le cadre de liquidations judiciaires.

Proposition adoptée par 27 Pour et 3 Contre

A7 – Subvention complémentaire à l'Association Vedène Sport XIII

Sur proposition de M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention complémentaire de 2 000 € à l'Association Vedène Sport XIII destinée à apporter un soutien financier aux frais engagés par l'association pour son équipe séniors inscrite en Championnat de France Fédéral pour la saison 2018/2019.

Proposition adoptée par 27 Pour et 3 Abstentions

	COMPTE-RENDU	Référence	CM13122018
		Document du	14122018
		Version n°	1
		Page n°	5
Conseil Municipal du jeudi 13 décembre 2018			

A8 – Vidéoprotection du 3^{ème} Groupe Scolaire - Demande de Subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)

Sur proposition de M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal sollicite une subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance 2019 à hauteur de 80 % du coût hors taxe d'acquisition des caméras que la Commune envisage d'installer aux abords du 3^{ème} Groupe Scolaire, soit 29 397,71 € HT sur un coût total estimé à 36 747,14 € HT, approuve le plan de financement prévisionnel s'y rapportant, s'engage à financer la part restante des travaux d'installation et autorise le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

Proposition adoptée par 25 Pour et 5 Abstentions

A9 – Construction du 3^{ème} Groupe Scolaire –Tranche fonctionnelle 2 – Demande de Subvention au titre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire (FRAT 2019 - Région) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL 2019 – Etat)

Sur proposition de M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal sollicite des aides financières auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2019 à hauteur de 50 % du montant prévisionnel de réalisation des travaux de la tranche fonctionnelle n° 2 du 3^{ème} Groupe Scolaire dont le coût total est estimé à 2 243 625,77 € HT, soit une somme de 1 121 813 €, ainsi qu'auprès du Conseil Régional PACA au titre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire 2019 pour un montant de 200 000 €, approuve le plan de financement prévisionnel s'y rapportant, s'engage à financer la part restante des travaux, autorise le Maire à solliciter le soutien financier d'autres partenaires financiers et à signer toutes les pièces à intervenir.

Proposition adoptée par 27 Pour et 3 Abstentions

A10 – Construction du 3^{ème} Groupe Scolaire – Travaux d'aménagements extérieurs – Demande de Subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2019 (DETR)

Sur proposition de M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal sollicite une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2019 à hauteur de 350 000 € pour les travaux d'aménagement des espaces extérieurs du 3^{ème} Groupe Scolaire dont le coût total est estimé à 815 654,72 € HT, approuve le plan de financement prévisionnel s'y rapportant, s'engage à financer la part restante des travaux et autorise le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

Proposition adoptée par 27 Pour et 3 Abstentions

	COMPTE-RENDU	Référence	CM13122018
		Document du	14122018
		Version n°	1
		Page n°	6
Conseil Municipal du jeudi 13 décembre 2018			

A11 – Travaux d’extension de la cuisine du restaurant scolaire Les Jardins – Demande de Subvention au Département de Vaucluse au titre du Contrat de Transition 2018

Sur proposition de M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal sollicite le Conseil Départemental au titre de la part de base du Contrat de Transition 2018 à hauteur de 81 595 € pour les travaux d’extension de la cuisine du restaurant scolaire « Les Jardins » dont le coût total est estimé à 210 000 € HT, approuve le plan de financement s’y rapportant, s’engage à financer la part restante des travaux et autorise le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

Proposition adoptée par 27 Pour et 3 Abstentions

B - Urbanisme/Affaires Foncières/Travaux

B1 Urbanisme

B1-1 – Autorisation donnée au Maire en vue de la signature et du dépôt d’une déclaration préalable relative à l’extension de la cuisine du restaurant scolaire des Jardins

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal l’autorise à déposer et à signer une déclaration préalable de travaux pour l’extension de la cuisine du restaurant scolaire Les Jardins nécessaire à la production des 200 repas supplémentaires livrés au 3^{ème} Groupe Scolaire dès son ouverture.

Proposition adoptée par 27 Pour et 3 Abstentions

Arrivée de Mme TONEGUZZO-CASTAN à 20 h 25.

B1-2 – Dénomination 3^{ème} Groupe Scolaire

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal dénomme, à titre d’hommage, le 3^{ème} Groupe Scolaire de la Commune « Groupe Scolaire Frederi MITAN », Maire honoraire de la Commune disparu récemment.

Proposition adoptée par 26 Pour et 5 Contre

B1-3 – Avenant n° 1 à la convention du service commun avec le Grand Avignon Instruction des Autorisations de Travaux

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, et pour faire face à la fin de la mission d’appui technique en amont des commissions d’accessibilité des services de l’Etat pour l’instruction des Autorisations de Travaux au titre du Code de la Construction et de l’Habitation pour les Etablissements Recevant du Public, le Conseil Municipal approuve l’avenant n° 1 à la convention passée avec le Grand Avignon pour la création du service commun d’Application des Droits des Sols du 7 juillet 2015, cet avenant confiant ainsi l’instruction des autorisations précitées au dit service commun en mutualisant cette mission conformément au souhait de sept des communes membres de la Communauté d’Agglomération, autorise le Maire à signer tous documents à intervenir.

Proposition adoptée par 23 Pour et 8 Abstentions

	COMPTE-RENDU	Référence	CM13122018
		Document du	14122018
		Version n°	1
		Page n°	7
Conseil Municipal du jeudi 13 décembre 2018			

B1-4 – Présentation du rapport annuel de la Commission Communale d'Accessibilité

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, et conformément à l'article L 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport annuel 2018 de la Commission Communale d'Accessibilité qui dresse le bilan des travaux réalisés en matière d'accessibilité sur les bâtiments communaux.

Prise d'acte adoptée à l'Unanimité

B1-5 – Avis sur la demande d'autorisation d'exploiter de la société BIGARD Le Pontet

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploiter un atelier de découpe et d'entreposage de viandes de boucherie déposée par la Sté Bigard, Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) dont l'autorisation d'exploitation est soumise à enquête publique située sur la Commune de Le Pontet, la Commune de Vedène se trouvant incluse pour partie dans le rayon de protection de 3 kms autour du site.

Proposition adoptée par 26 Pour et 5 Abstentions

B2 Affaires Foncières

B2-1 – Vente de Domaine Privé Communal – Avenue Charles de Gaulle – M. VERGELY

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal approuve la vente d'une partie du délaissé de voirie déclassé du Domaine Public communal par délibération du 4 octobre 2018 situé au droit du rond-point du Collège « Lou Vignarès » à M. VERGELY, riverain, au prix de 32,50 €/m² et autorise le Maire à signer les documents à intervenir.

Proposition adoptée par 23 Pour, 5 Contre et 3 Abstentions

B2-2 – Vente de Domaine Privé Communal – Avenue Charles de Gaulle – M. NADOUCE

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal approuve la vente d'une partie du délaissé de voirie déclassé du Domaine Public communal par délibération du 4 octobre 2018 situé au droit du rond-point du Collège « Lou Vignarès » à M. NADOUCE, riverain, au prix de 32,50 €/m² et autorise le Maire à signer les documents à intervenir.

Proposition adoptée par 23 Pour, 5 Contre et 3 Abstentions

B2-3 – Avenant n° 1 au bail commercial avec La Poste

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal approuve l'avenant n° 1 au bail commercial passé avec la Poste pour la location d'un local, propriété communale, situé 22 place du Petit Pont destiné à l'exercice de ses activités, avenant portant sur un surloyer d'une durée de huit années lié aux travaux de remplacement de menuiseries extérieures sur la façade principale comprenant le désamiantage réalisés par la Commune, autorise le Maire à signer tous documents à intervenir.

Proposition adoptée par 26 Pour et 5 Contre

	COMPTE-RENDU	Référence	CM13122018
		Document du	14122018
		Version n°	1
		Page n°	8
Conseil Municipal du jeudi 13 décembre 2018			

C – Education / Petite Enfance

C1 – Petite enfance

C1-1 – Convention Association Maison Crèche la Popinette/Commune 2019/2022 – Approbation

Sur proposition de Mme DURIEU, Adjointe déléguée à l'Education, à la Petite Enfance et à l'Intendance, rapporteur, le Conseil Municipal approuve la nouvelle convention applicable à compter du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2022 entre la commune de Vedène et l'association « Maison Crèche La Popinette » et autorise le Maire à la signer.

Proposition adoptée par 23 Pour et 8 Abstentions

D – Ressources Humaines

M. GARCIA quitte la séance à 21 h 07.

D1 – Modalités d'application des divers régimes indemnitaires de la Collectivité

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, et dans le cadre, conformément à la réglementation, de l'instauration du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), le Conseil Municipal décide de la mise en place des divers régimes indemnitaires de la Collectivité à compter du 1^{er} janvier 2019, d'abroger la délibération antérieure, rappelle qu'il appartient à l'autorité territoriale de fixer par arrêtés individuels les montants afférents à ces régimes et autorise le Maire à procéder à toutes les formalités nécessaires à l'application de ce dispositif.

Proposition adoptée par 25 Pour et 5 Abstentions

M. GARCIA rejoint la séance à 21 h 10.

D2 – Avantages en Nature 2018 – Transparence de la Vie Publique

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, et conformément à la loi 2013-907 ainsi qu'à la réglementation relative à la transparence de la vie publique, le Conseil Municipal prend acte qu'aucun élu communal ne bénéficie d'avantage en nature dans la collectivité, décide qu'un véhicule de fonction est mis à disposition de l'agent occupant le poste de Directeur Général des Services, avantage évalué sur la base d'un forfait annuel de 40 % du coût total de location, entretien, assurance et carburant, que les agents du service intendance, restauration et entretien dont la présence est indispensable ou souhaitable entre 12 h et 13 h 30 sur leur lieu d'activités bénéficient d'un repas fourni par la collectivité, avantage en nature évalué à 9,60 € par journée et 4,80 € pour un seul repas, confirme qu'aucun élu ni agent ne bénéficie d'un logement de fonction.

Proposition adoptée par 26 Pour et 5 Abstentions

	COMPTE-RENDU	Référence	CM13122018
		Document du	14122018
		Version n°	1
		Page n°	9
Conseil Municipal du jeudi 13 décembre 2018			

D3 – Mise à Jour des Ordres de Mission Permanents

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, et afin de tenir compte de l'évolution des besoins, le Conseil Municipal fixe la liste des agents dont les fonctions nécessitent l'octroi d'un ordre de mission permanent en raison de leurs déplacements fréquents dans le département jusqu'au périmètre du SCOT pour une durée de 1 an reconductible, approuve le versement des indemnités de déplacement s'y rapportant et abroge la délibération antérieure.

Proposition adoptée par 23 Pour et 8 Abstentions

D4 – Recensement partiel de la Population - Recrutement d'agents vacataires

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, et dans le cadre du recensement annuel partiel de la population, le Conseil Municipal approuve le recrutement de 2 agents recenseurs en qualité de vacataires, précise que les agents recrutés seront rémunérés sur la base de la dotation forfaitaire de l'INSEE divisée par le nombre d'adresses recensées et bénéficieront d'une participation aux frais d'essence de 60 € par agent.

Proposition adoptée à l'Unanimité

D5 – Modalités de Remboursement de Frais de Missions aux Agents en cas d'annulation

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal autorise le remboursement des frais de transport, d'hébergement, de réservation, engagés et restant à la charge des agents lorsque leur mission ou formation a été annulée ou modifiée soit à l'initiative de la Collectivité, soit à celle de l'organisme de formation.

Proposition adoptée à l'Unanimité

D6 – Fixation des Indemnités de Fonction des Elus – Modification

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, et conformément au souhait du Maire et des élus en charge d'une délégation de fonction de ne pas bénéficier de l'augmentation de leur indemnité suite à la modification de l'indice brut terminal servant de base à son calcul qui passe de 1022 à 1027 à compter du 1^{er} janvier 2019, le Conseil Municipal fixe les nouveaux taux d'attribution à 58,644 % pour le Maire, à 18,864 % pour les Adjoints et à 9,914 % pour les Conseillers Municipaux délégués, le montant de chaque indemnité restant ainsi inchangé.

Proposition adoptée par 26 Pour et 5 Abstentions

M. le Maire passe à l'examen de la rubrique Administration Générale, accompagné en cela, par Mme GOTTRA, Conseillère Municipale déléguée à la Commande Publique, et par Mme DUMONT, 1^{er} Adjointe, déléguée aux Affaires Sociales.

E – Administration Générale

E1 – Avis du Conseil Municipal sur le nombre et la liste des Ouvertures dérogatoires de Dimanches des commerces de détail - Année 2019

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal émet, conformément aux dispositions de la loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, un avis favorable pour fixer, en 2019, à 5 (cinq) le nombre d'ouvertures dérogatoires de dimanche, soit les 13 janvier, 01, 08, 15 et 22 décembre.

	COMPTE-RENDU	Référence	CM13122018
		Document du	14122018
		Version n°	1
		Page n°	10
Conseil Municipal du jeudi 13 décembre 2018			

Proposition adoptée par 23 Pour, 5 Contre et 3 Abstentions

E2 – Création d'un service public de Défense Extérieure Contre l'Incendie

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, et conformément au décret du 27/02/2015 et à l'arrêté préfectoral du 10 janvier 2017 portant Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI), le Conseil Municipal décide de créer un Service Public Communal en charge de la gestion matérielle de la DECI qui porte principalement sur la création, la maintenance, l'entretien, le remplacement et l'organisation des contrôles techniques, autorise le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Proposition adoptée par 23 Pour et 8 Abstentions

E3 – Modification des Statuts du Syndicat d'Electrification Vauclusien - Approbation

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal, sur saisine du Syndicat d'Electrification Vauclusien et en sa qualité de Commune membre, émet un avis favorable à la modification des statuts du syndicat portant notamment sur l'évolution de sa dénomination en Syndicat d'Energie Vauclusien et sur l'élargissement des compétences et missions qu'il peut exercer en lieu et place de ses Collectivités et Communes adhérentes.

Proposition adoptée par 23 Pour et 8 Abstentions

E4 – Modification du Règlement Intérieur de la Commande Publique

Sur proposition de Mme GOTTRA, Conseillère Municipale déléguée à la Commande Publique, rapporteur, et conformément aux nouvelles dispositions prescrites dans le cadre de la réforme de la Commande Publique en matière d'échanges dématérialisés, le Conseil Municipal approuve les modifications du Règlement Intérieur de la Commande Publique portant notamment sur l'obligation de dématérialisation et de réunion de la Commission Interne d'Achat à tous les marchés d'un montant supérieur ou égal à 25 000 € HT.

Proposition adoptée par 26 Pour et 5 Abstentions

E5 – Approbation des Conventions de Délégation à la Commune du Contingent de Logements Réservataires du Grand Avignon - Opérations « La Treille 2 » et « Avenue de la Libération »

Sur proposition de Mme DUMONT, 1ère Adjointe, déléguée aux Affaires Sociales, rapporteur, le Conseil Municipal approuve les conventions de délégation de contingents de logements réservataires à la Commune par le Grand Avignon, garant bancaire des opérations immobilières « La Treille 2 » et « Avenue de la Libération » portées par Grand Delta Habitat, autorise le Maire à signer les documents à intervenir.

Proposition adoptée à l'Unanimité

	COMPTE-RENDU	Référence	CM13122018
		Document du	14122018
		Version n°	1
		Page n°	11
Conseil Municipal du jeudi 13 décembre 2018			

Rendu Compte de Décisions

M. le Maire rend compte, au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, des décisions n° 2018-018, 2018-125, 2018-130, 2018-131, 2018-136, 2018-137, 2018-138, 2018-139, 2018-140, 2018-141, 2018-142, 2018-143, 2018-144, 2018-145, 2018-146, 2018-147, 2018-148, 2018-149, 2018-150, 2018-151, 2018-152, 2018-153, 2018-154, 2018-155, 2018-156 ; 2018-157, 2018-158, 2018-161, 2018-162, 2018-163, 2018-165, 2018-168.

E - Questions Diverses

M. le Maire annonce à l'assemblée l'ouverture d'un cahier de doléances pour le Mouvement des Gilets Jaunes à l'Espace du Lavoir.

A des questions orales et écrites émanant des Groupe Vedène Bleu Marine et Vedène Autrement.

Le Maire et M. BORIE répondent

- que l'annonce précitée va être relayée sur les panneaux d'information lumineux,
- que la Commune et le groupe La Poste se sont accordés sur le montant du surloyer lié aux travaux à réaliser dans les locaux de la Place du Petit Pont,
- que les contrôles de vitesse annoncés sur les réseaux sociaux par le Directeur de Cabinet le sont à sa demande dans le cadre des mesures préventives qu'il souhaite appliquer,
- que le lac de Saint Montange est à l'origine un bassin de rétention,
- que compte tenu de son utilisation en site de pêche et loisirs qui en était faite jusqu'à présent, le Grand Avignon ne souhaitait plus l'entretenir,
- que la Commune a résilié la convention de mise à disposition avec l'association de pêche pour non-respect des conditions d'utilisation du site, plusieurs incivilités ayant été constatées notamment lorsqu'un panneau bordant le lac a été jeté dans l'eau, des blocs de pierres déplacés pour empêcher les poissons de s'échapper au risque de provoquer un débordement des eaux,
- que le projet de reconversion du site Chaffard/Gromelle reste dépendant de la cession par son propriétaire,
- que la maison incendiée chemin de Chaffard, propriété communale, a été mise en sécurité, qu'elle fait l'objet d'une surveillance par « des voisins vigilants » du secteur en parallèle aux rondes fréquentes de la Police Municipale,
- qu'il se renseignera sur les odeurs nauséabondes senties sur la Commune mais que cela n'émane pas de l'incinérateur,

	COMPTE-RENDU	Référence	CM13122018
		Document du	14122018
		Version n°	1
		Page n°	12
Conseil Municipal du jeudi 13 décembre 2018			

- qu'il est interdit de fumer dans le Parc Bardi conformément à l'arrêté réglementant l'utilisation du parc affiché à son entrée,
- que la dénomination des plantes sur le site va être réalisée,
- que le nettoyage du parc est effectué chaque jour de la semaine y compris les samedis et dimanches,

- que le responsable du Service des Sports a fait procéder à une mise en sécurité de la sortie de la Piscine Municipale par la pose de barrières au droit du chantier de construction du groupe scolaire.

Le Maire précise au sujet du traitement des déchets

- que le centre d'enfouissement d'Orange va fermer au cours du 1^{er} trimestre 2019,
- que ces déchets seront dirigés sur l'usine de Vedène par obligation légale,
- qu'il s'est opposé au dépôt de déchets issu de Salindres dans le Gard,
- que le site de Vedène est le seul du département,
- que le syndicat est en recherche de terrains pour l'implantation d'un dispositif de méthanisation, en vain à ce jour car personne ne souhaite ce type d'implantation près de chez lui,
- qu'un dispositif de recyclage du verre sera lancé en partenariat avec la société TERRADONNA qui consiste à utiliser, lors de chaque dépôt de verre dans les colonnes prévues à cet effet sur la Commune, une carte sans contact ou bien une application gratuite à télécharger sur smartphone permettant de collecter des bons d'achats auprès de commerces collaborant à cette démarche.

Mme PETIT propose la reconstitution de la Commission d'Adressage Postal suite au décès de M. Frederi MITAN et de l'état de santé d'un autre de ses membres, en les remplaçant par des élus d'opposition volontaires.

M. le Maire annonce à l'assemblée que l'auteur de l'attentat de Strasbourg vient d'être abattu par les forces de l'Ordre et propose qu'une minute de silence soit observée par l'ensemble des personnes présentes à la mémoire des victimes de cet attentat.

Le Maire clôture la séance à 22 heures 20.

Fait à Vedène, le 18 décembre 2018

Le Maire

Joël GUIN



Affiché le

20 DEC. 2018